



North Atlantic Treaty Organization
Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

Autoroute Bruxelles-Zaventem - 1110 Bruxelles - Tel.02/707.41.11 - Telefax 02/707.49.27

BON DE COMMANDE

Bruxelles, le

N° 2853 /AC

Numéro à rappeler dans
toute correspondance

Prière de prévenir 48 h avant livraison :
tél, 02/707.49.25 ou e-mail igsreu@hq.nato.int

MANTECH SPACE SYSTEMS

1535 Vapor Trail

USA-COLORADO SPRINGS, CO 8091 United States of America

A l'attention de Mr Lindy MARTIN

00/1/719.570.7041

Pour tout renseignement: Danielle VANDERVEKEN/ GOOSSENS

Réf. de l'offre:

Tél: 02/707.44.73

N°	DESIGNATION	UNITE	QUANTITES	PRIX	TOTAUX	DEV.
1	Consultancy Services :		24,00	648,00	15.552,00	USD

Programmer - Access Developer as per
statement of work 21/2006/ISM
Consultant : Mrs Catherine CLAVEAU
Period : 20th November 2006 until 31st
December 2006

TOTAL: **15.552,00** USD



AS PER TERMS AND CONDITIONS OF CONTRACT REF. CO-9772-ACCS SIGNED BETWEEN NACMA AND MANTECH

Délai d'exécution de livraison : 31/12/06

Le Contrôleur des Finances :
Mr. C. Lambert

Le Chef du Service Achats et Approvisionnements:
Mr J. Berral-Guerrin-Rouge

Instructions pour le Fournisseur

Toute commande d'un montant supérieur à 57.500 Euro doit porter la double signature du Chef du Service Achats et Approvisionnements et du Contrôleur des Finances.

- L'exécution de nos commandes implique l'acceptation de nos conditions générales reprises au verso.
- Sauf avis contradictoire enéans les 5 jours ouvrables après réception du présent document, la commande sera considérée comme acceptée par le fournisseur.
- La facture, en trois exemplaires, doit parvenir au Service Achats et Approvisionnements de l'Organisation dans un délai de dix jours ouvrables après livraison **COMPLETE** des fournitures faisant l'objet du présent bon.
- Les livraisons (sauf contre-indications reprises ci-dessus) seront effectuées, franco de port et d'emballage, un jour ouvrable de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h, du lundi au jeudi, et de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h00 le vendredi.

AUTOROUTE BRUXELLES-ZAVENTEM à EVERE (1110 Bruxelles)

SERVICE RECEPTION - BATIMENT P

- Exonération de la TVA, Art. 42/3/3 du Code Circulaire N° 2 du 3.1.1976.